

A LA TETE D'OR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15.000 €

Siège social : 6 Rue des Lavandières Sainte-Opportune, 75001 PARIS

RCS PARIS 391 976 826

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A LA TETE D'OR,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associée,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associée, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse à partir d'une situation au 31/12/2025 est la suivante :

- La société a réalisé un chiffre d'affaires de 616K€ sur 6 mois contre 1 292K€ au 30/06/2025 (12 mois) ;
- Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2025 à 140K€ et se décomposent de la manière suivante : capital social 15K€, Primes d'émission, de fusion, d'apport 59k€, Réserve légale et les réserves réglementées 2K€ et le résultat net de 64K€ ;
- L'actif immobilisé est composé d'actifs incorporels, notamment un fonds de commerce, pour un montant net de 300K€, d'actifs corporels pour 88K€ et d'actifs financiers pour 29K€ ;
- La société a recours à des financements externes pour un montant de 51K€ ;
- Au 31/12/2025, L'activité dégage un fonds de roulement négatif de -226K€ ainsi qu'un excédent en fonds de roulement (EFR) de 239K€. L'actif circulant se compose de stocks pour 11K€ et des créances diverses pour 12K€. Le passif circulant comprend des dettes fournisseurs pour 108K€, des dettes sur des comptes courants d'associés pour 51K€ et d'autres dettes pour 103K€ ;
- La trésorerie nette au 31/12/2025 est bénéficiaire de +13K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

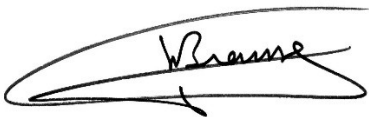
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 01 avril 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Brousse', enclosed within a large, loopy oval flourish.

Stéphane BROUSSE
Commissaire aux Comptes